



PRÉFÈTE  
DES DEUX-SÈVRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Bilan de l'accidentalité

dans le département des Deux-Sèvres

janvier 2024



*\*données provisoires*

Direction  
départementale  
des territoires

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**

## Commentaire général

Ce début d'année est marqué par un nombre d'accidents corporels relativement bas. Il est quasiment deux fois moins élevé qu'en 2023 et trois fois moins qu'en 2022.

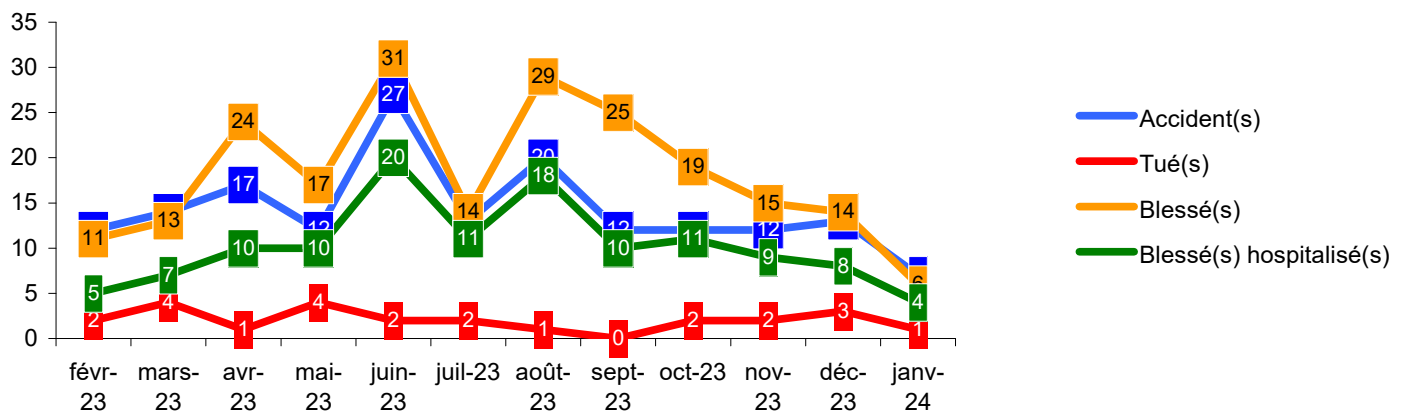
## Bilan global

Durant ce mois de janvier la plupart des indicateurs sont en baisse par rapport à janvier 2023. Il y a eu au mois de janvier un accident mortel ce qui était également le cas en janvier 2023.

	Accident(s)	Acc. Mortel(s)	Tué(s)*	Blessé(s)*	Total victime(s)	Dont BH*	Ig*
Période étudiée 01/01/2024 au 31/01/2024	7	1	1	6	7	4	14.3
Période étudiée 01/01/2023 au 31/01/2023	12	1	1	16	17	9	8.3
Evolution	-5			-10	-10	-5	
Evolution en %	-42%			-63%	-59%	-56%	
Moyenne sur 5 années *	15	1	1	19	20	9	6.8
Evolution en %	-53%			-68%	-65%	-57%	

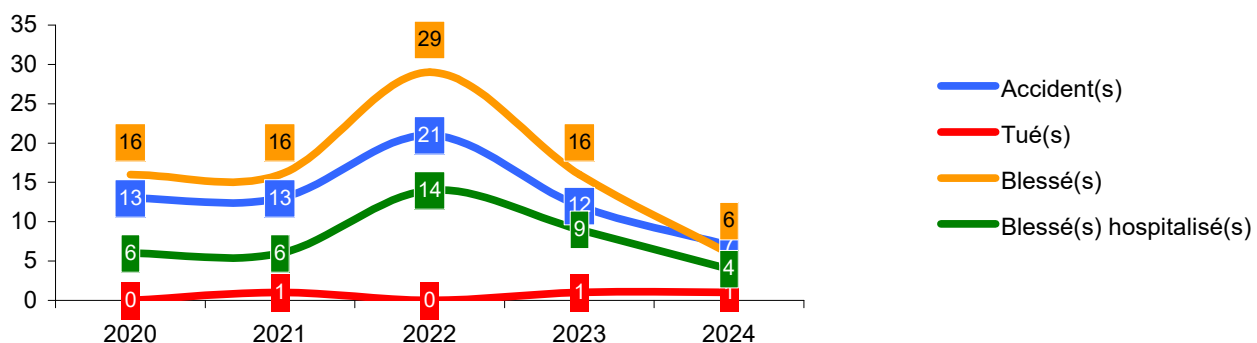
\* Voir définitions et commentaires en fin de document

## Récapitulatifs - répartition mensuelle des accidents/tués/blessés/blessés hospitalisés (ATBH)



## L'évolution des ATBH pour les 5 dernières années pour la période allant de janvier à janvier

Ce mois de janvier est le moins accidentogène de ces 5 dernières années. Le nombre des blessés et blessés hospitalisés est également en baisse.

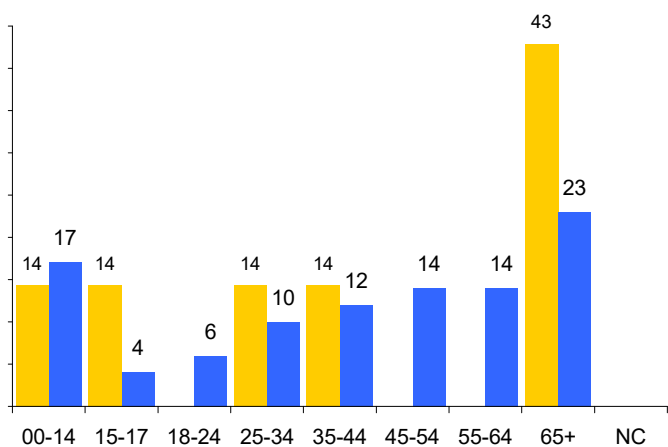


## Répartition des victimes par tranche d'âge et par type de véhicule pour le mois de janvier

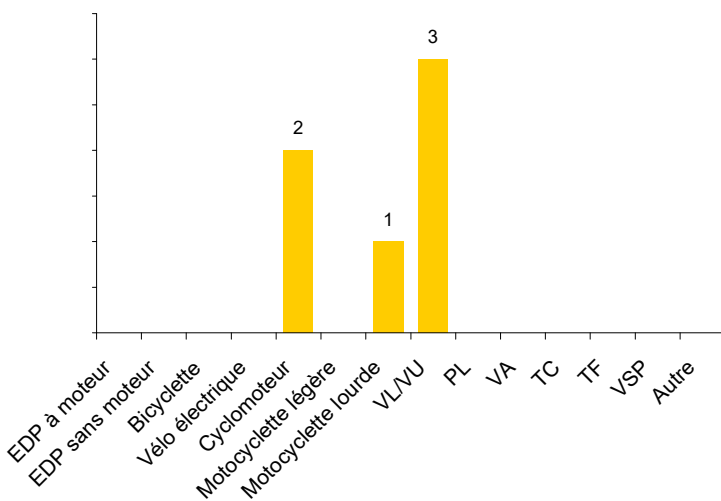
Il y a eu 1 tué dans la tranche d'âge des 00-14 ans sur la période. Pour ce mois de janvier, la tranche d'âge des victimes la plus impliquée est la 65 ans et plus. Toutes les victimes l'ont été à bord de véhicules légers (VL/VU) ou sur un deux-roues motorisé.

	Tranches d'âge										Totaux	en %														
	00-14	15-17	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 +	NC																	
Tué(s)	1										1	14%														
Blessé(s)		1		1	1			3			6	86%														
dont hospitalisé(s)		1		1				2			4	57%														
Total victime(s)	1	1	0	1	1	0	0	3	0		7															
<b>T : tué - B : blessé</b>	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	Victimes			
Conducteur(s)	1		1		1		1																1	4	57%	
Passager(s)																								2	29%	
Piéton(s)																								1	14%	
Femme(s)																								2	29%	
Homme(s)	1		1		1		1																	1	5	71%
EDP*sans moteur																										
EDP à moteur																										
Bicyclette(s)																										
Bicyclette(s) électrique(s)																										
Cyclomoteur(s)	1		1																					1	2	33%
Motocyclette(s) légère(s)																										
Motocyclette(s) lourde(s)							1																		1	17%
Véhicule(s) léger(s) (VL)									1																2	50%
Poid(s) lourd(s) (PL)																										
Véhicule(s) agricole(s) (VA)																										
Transp. en commun (TC)																										
Transp. ferroviaire (TF)																										
Voiturette(s) (VSP)																										
Autre(s)																										

\* EDP : engins de déplacement personnel (trottinette, overboard, ...)



■ Victimes (%) ■ Population 79 (insee 2018 en %)



## Les principaux conflits (nombre d'accidents)

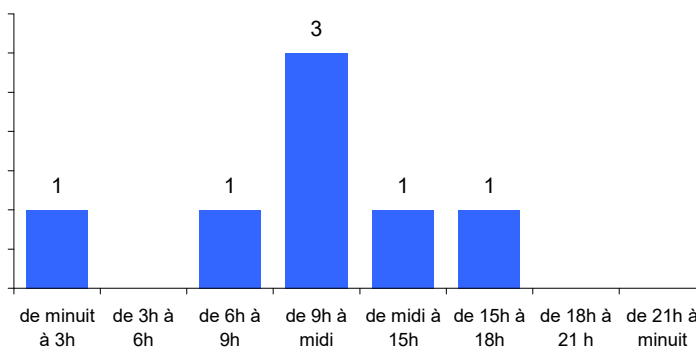
Les principaux conflits entre usagers sur cette période sont les VL/VU avec des cyclomoteurs. Les véhicules légers seuls représentent 1/3 des accidents corporels.

	Piétons	Bicycl.	Cyclo.	Moto	VL/VU	PL	VA	TC	Quads	Voiturettes	Véhicules seuls
Bicyclettes											
Cyclomoteurs											
Motocyclettes					1						
VL ou VU	1		2								
PL					1						
VA											
TC											
Quads											
Voiturettes											
Véhicules seuls					2						

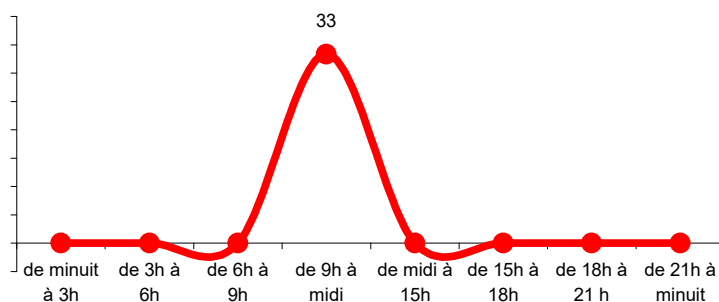
## Répartition des accidents dans le temps pour le mois de janvier

Les accidents corporels ont eu lieu principalement entre 9 heures et midi. C'est le cas de l'accident mortel.

Nombre d'accidents corporels par tranches horaires

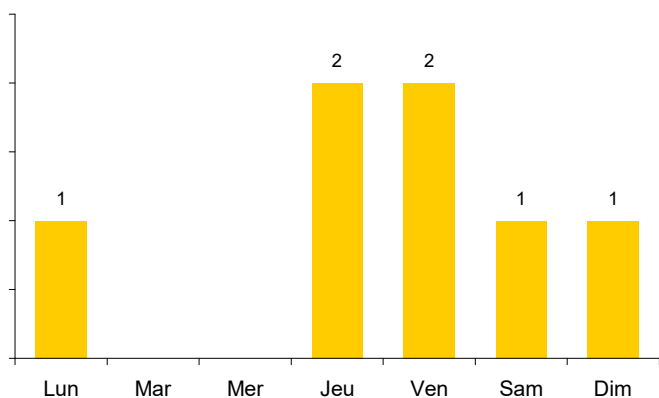


Courbe de l'Indicateur de gravité (Ig) par tranches horaires

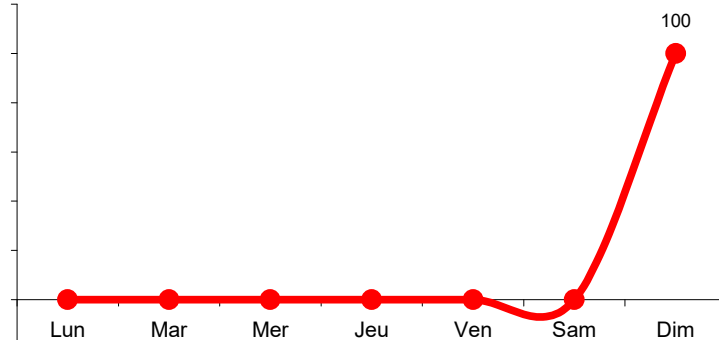


Les accidents corporels ont eu lieu principalement durant les jours de la semaine.

Nombre d'accidents corporels par jours



Courbe de l'Indicateur de gravité (Ig) par jours



## Répartition des accidents selon l'état de la chaussée pour le mois de janvier

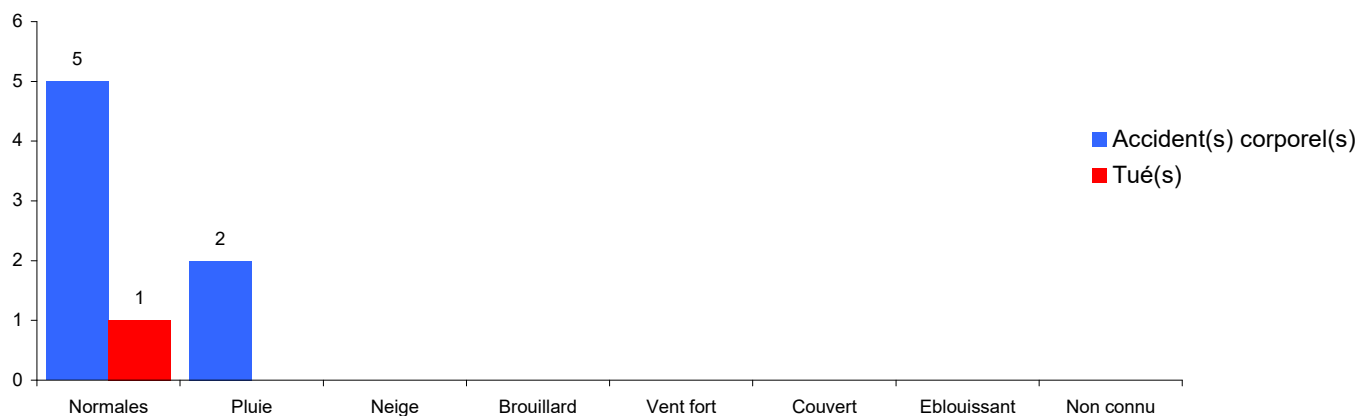
L'accident mortel a eu lieu sur une chaussée normale ainsi que l'essentiel des accidents corporels. Les conditions de circulation ne sont donc pas un facteur aggravant dans ces accidents.

	Accident(s)	%	Acc. Mortel(s)	Tué(s)	Blessé(s)	dont hosp.	Ig
Normale	5	71%	1	1	4	2	20.0
Mouillée	2	29%			2	2	
Enneigée							
Verglacée							
Grasse							
Non connu							

## Répartition des accidents selon les conditions climatiques pour le mois de janvier

Durant cette période, l'essentiel des accidents corporels ainsi que l'accident mortel ont eu lieu dans des conditions normales. Les conditions météorologiques sur cette période n'ont donc pas été un facteur aggravant dans ces accidents.

Nombre d'accidents d'accidents corporels et de tués selon les conditions climatiques



## Les définitions et commentaires

**Accident corporel (mortel et non mortel) de la circulation routière :** concerne l'accident qui provoque au moins une victime, c'est-à-dire un usager impliqué décédé ou qui a nécessité du fait de l'accident des soins médicaux. Qui survient sur une voie ouverte à la circulation publique et implique au moins un véhicule routier.

Tué : personne qui décède du fait de l'accident, sur le coup ou dans les trente jours qui suivent

**Blessé hospitalisé :** victime hospitalisée plus de 24 heures

**Blessé non hospitalisé :** victime ayant fait l'objet de soins médicaux mais non admise à l'hôpital ou ayant été admise à l'hôpital 24 heures au plus. Par contre une auscultation ou de simples examens sans suites ne sont pas à considérer comme des soins

**Indicateur de gravité :** nombre de tués pour 100 accidents (formule : tués/accidents\*100)

La moyenne sur 5 ans est calculée sur les accidents de la même période des 5 années précédents la période d'étude.

Pour toutes demandes complémentaires adressez-vous à l'Observatoire Départemental de la Sécurité Routière

Direction départementale des Territoires - Service de la Transition Ecologique, Réglementation, Sécurité - Sécurité routière et Gestion de crise

39, avenue de Paris - BP 526 - 79000 Niort cedex

Contact : ddt-mcsrgc-sgc-odsr79@deux-sevres.gouv.fr